



UMPSA-pro

Unité Mobile de Premiers Secours Ambulanciers Professionnels.

AMBULANCES DE SOINS D'URGENCE

Service médical d'événements

Service Opérationnel
Monsieur Fabrice LANCELOT
Directeur

Secrétariat :
Tel : 01 69 91 05 46

Encadrement ESI
infirmier@umpsa.fr

LIVRET D'ACCUEIL DES ETUDIANTS INFIRMIERS

UMPSA-pro

9 D Boulevard des COQUIBUS – 91000 EVRY

Tel : 01 69 91 05 46 – Fax : 01 77 75 93 29

Agrément ARS N° 91-10-098

N° de SIRET : 53112370100017 – N° TVA INTRA : FR33531123701



UMPSA-pro

Unité Mobile de Premiers Secours Ambulanciers Professionnels.

AMBULANCES DE SOINS D'URGENCE

Service médical d'événements

Mesdames, Messieurs,

Afin que votre stage au sein de l'UMPSApro se déroule le mieux possible nous tenons à vous présenter, à travers ce livret d'accueil et d'encadrement, la structure au sein de laquelle vous allez passer ces 5 à 10 semaines.

Présentation générale :

L'Unité Mobile de Premiers Secours et d'Assistance a tout d'abord été créé sous forme d'une association, agréée par le ministère de l'Intérieur, présente dans plusieurs départements français et d'outre-mer et qui joue un rôle dans l'organisation des secours autour d'événements (manifestations publiques, sportives, fêtes, ...). Le but est aussi de répondre à des actions de secours à victimes ou d'opération d'urgence ainsi que le montre la présence de l'UMPSA 91 au sein du centre d'intervention et soins d'urgence d'Evry.

Elle dispose pour cela de secouristes formés aux PSE 1 (Premiers Secours en Equipe 1) et PSE 2 ainsi que disposant pour certains de formations spécifiques telles que le secours routier, en milieux périlleux et psychologique.

Les moyens logistiques sont nombreux. Cela passe par un parc automobile adapté aux différentes situations rencontrées (véhicules de premiers secours, intervention léger, tout-terrain, appui logistique), poste médicaux avancés, quad, VTT,...

Depuis environ un an, une partie professionnelle a été mise en place. C'est au sein de cette équipe que vous passerez votre stage.

L'unité professionnelle :

L'UMPSA pro est une unité mobile qui porte assistance à des victimes ou parturientes sur délégation du SAMU. Les interventions peuvent se diviser en deux parties :

- Transport primaire : prise en charge à domicile, sur le lieu de travail, dans la rue, ...
- Transport secondaire : inter-hospitalier, accueil hélicopté
- Transport BARIATRIQUE primaire et secondaire (patient obèse plus de 130kg)

Le transport peut être simple ou à la demande de SOS-médecin et/ou de famille, parfois même le renfort d'une équipe SMUR est nécessaire.

Les personnes prises en charge sont de toutes origines et de tous âges, présentant des pathologies médicales ou traumatiques variées.

UMPSA-pro

9 D Boulevard des COQUIBUS – 91000 EVRY

Tel : 01 69 91 05 46 – Fax : 01 77 75 93 29

Agrément ARS N° 91-10-098

N° de SIRET : 53112370100017 – N° TVA INTRA : FR33531123701



UMPSA-pro

Unité Mobile de Premiers Secours Ambulanciers Professionnels.

AMBULANCES DE SOINS D'URGENCE

Service médical d'événements

La journée, l'équipe se compose de trois ambulances au sein desquelles œuvrent deux personnes : le chef d'équipe, et l'ambulancier (conducteur), un ou deux stagiaires. La nuit, une seule des trois ambulances est disponible.

- Le chef d'équipe est un professionnel de santé spécialement formé et qualifié, qui a une grande expérience du secours à victimes en pré-hospitalier. C'est lui qui a la responsabilité de l'intervention. Il réalise le bilan psycho-somatique de la victime, transmet et reçoit les informations du SAMU.
- Le conducteur est responsable du véhicule et de la logistique. Il conduit le véhicule et s'assure de son bon état de fonctionnement. Il aide à la prise en charge de la victime.
- Le stagiaire (vous, étudiant infirmier, étudiants ambulanciers, policiers en formation, secouristes stagiaires de l'association UMPSA) participe activement à la prise en charge de la victime en aidant le chef d'équipe dans son bilan en surveillant la victime durant le transport, puis en assurant les transmissions écrites et orales aux IAO.

La logistique :

Les véhicules sont des ambulances de secours et de soins d'urgence équipée en temps que telles, conformément à un agrément délivré par l'ARS.

L'UMPSApro dispose de tout le matériel nécessaire à la prise en charge des victimes, parturientes et à la formation des Ambulanciers. Plans durs, matelas immobilisateur à dépression, attelles, scopes, Défibrillateurs Semi-Automatique, PSE, mannequins, pharmacie, ...

Les locaux sont situés 9 D Boulevard des COQUIBUS à Evry. Il s'agit d'une surface de 350 m² divisée en plusieurs parties : un hangar (remise) pour stocker les véhicules et faire l'entretien, une partie dortoir avec 2 chambres de 2 lits superposés, une salle de vie (foyer), un coin sport, une plate-forme formation ainsi que le service administratif.

Tél : 01 69 91 05 46

Le personnel :

Directeur de l'établissement : Fabrice LANCELOT (fondateur de l'UMPSA)

Responsable administratif : Me Audrey DRUARD, responsable administrative et Me Cécile ANTONINO

Chef du personnel : Mr Christophe LASNE (gestion de la partie opérationnelle)

Chefs d'équipe : Fabrice, Audrey, Vanessa, Christophe, Tonio, Cédric, Eric, Arnaud

Conducteurs : Najib, Edouardo, Georges, Antoine, Rodney, Jérémy

Infirmiers : Rebecca/Delphine et Rodney chef d'équipe sont vos référents étudiants infirmiers.

UMPSA-pro

9 D Boulevard des COQUIBUS – 91000 EVRY

Tel : 01 69 91 05 46 – Fax : 01 77 75 93 29

Agrément ARS N° 91-10-098

N° de SIRET : 53112370100017 – N° TVA INTRA : FR33531123701



UMPSA-pro

Unité Mobile de Premiers Secours Ambulanciers Professionnels.

AMBULANCES DE SOINS D'URGENCE

Service médical d'événements

Les horaires de travail :

Pour l'ambulance N°1 : en 12h ou 24h : 6h30-18h30; 18h30-06h30;

Pour l'ambulance n°2 et 3: en 12h et 10h : 07h30 -19h30 et 08h00 - 18h00

Caractéristiques du lieu de stage :

La mission principale de l'UMPSA pro est de répondre aux demandes du SAMU 91 en terme de prise en charge de patients dans un contexte d'urgence.

De part son champ d'action, l'UMPSA est amenée à prendre en charge tous types de population, de la pédiatrie à la personne âgée, de classes sociales différentes.

Les principales pathologies rencontrées sont :

- Traumatologie - Gynécologie
- Cardiologie - Cancérologie
- Neurologie (AVC, ...) - Psychiatrie

• les pathologies les plus rencontrées et auxquelles vous aurez à faire face au minimum une fois durant ce stage, sont : **les douleurs abdominales et lombalgies.**

Liste d'actes, d'activités et de techniques de soins réalisables :

- Entretien d'accueil et d'orientation
- Soins d'hygiène de confort (rare)
- Examen clinique d'un patient dont mesure des paramètres vitaux
- Prélèvements capillaires
- Pose d'oxygénothérapie
- Techniques d'apaisement, prise en charge de la violence
- Réalisation des gestes d'urgences
- Pansements simples (plaie, brûlures)

UMPSA-pro

9 D Boulevard des COQUIBUS – 91000 EVRY

Tel : 01 69 91 05 46 – Fax : 01 77 75 93 29

Agrément ARS N° 91-10-098

N° de SIRET : 53112370100017 – N° TVA INTRA : FR33531123701



UMPSA-pro

Unité Mobile de Premiers Secours Ambulanciers Professionnels.

AMBULANCES DE SOINS D'URGENCE

Service médical d'événements

- Utilisation de seringues autopulsées (rare)
- Surveillance d'une voie d'abord (rare)

• Les 10 compétences :

• Compétence 1 (Evaluer une situation clinique et établir un diagnostic infirmier) :

Lors de votre stage vous rencontrerez cette compétence plusieurs fois par jour. En effet, la mission principale de l'équipe de secours est d'identifier et d'évaluer le problème de la personne en détresse. Ainsi avec ces informations le SAMU peut mettre une action en place (transport, médicalisation, choix de l'hôpital, ...). Pour cela chaque point de la compétence est utilisé.

• Compétence 2 (Concevoir et conduire un projet de soins infirmier) :

Plus précisément il s'agit d'un projet de soins d'urgence. Grâce au bilan que vous aurez réalisé vous serez à même de mettre en place, d'argumenter et d'évaluer les soins nécessaires au patient. De plus, grâce à vos connaissances infirmières vous serez à même de guider et d'expliquer au patient la suite de sa prise en charge.

• Compétence 3 (Accompagner une personne dans la réalisation de ses soins quotidiens) :

Très rarement vous aurez à réaliser des soins quotidiens (toilette, habillage, ...). Cependant il est important d'évaluer la capacité de la personne à réaliser les activités de la vie quotidienne, la perte d'autonomie et les ressources de l'environnement afin de pouvoir adapter et sécuriser le mode de transport.

• Compétence 4 (Mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique) :

Cette compétence est surtout valable lors de la pose d'oxygénothérapie ou lorsque le SAMU médicalisera l'intervention et que le médecin fera appel à vous. Cependant, c'est vous qui réaliserez la prise des constantes et qui retransmettrez les données recueillies sur la fiche bilan.

UMPSA-pro

9 D Boulevard des COQUIBUS – 91000 EVRY

Tel : 01 69 91 05 46 – Fax : 01 77 75 93 29

Agrément ARS N° 91-10-098

N° de SIRET : 53112370100017 – N° TVA INTRA : FR33531123701



UMPSA-pro

Unité Mobile de Premiers Secours Ambulanciers Professionnels.

AMBULANCES DE SOINS D'URGENCE

Service médical d'événements

- **Compétence 5 (Initier et mettre en œuvre des soins éducatifs et préventifs) :**

Il s'agit surtout d'un début d'éducation, en effet vous serez amené à conseiller et à informer les personnes prises en charge. Cela peut être en rapport avec leur traitement habituel, leur régime, leur pathologie, ... mais aussi parfois la bonne utilisation des services de santé.

- **Compétence 6 (Communiquer et conduire une relation dans un contexte de soins) :**

Comme avec n'importe quel autre patient il va vous falloir entrer en relation que ce soit avec lui ou avec son entourage. La situation d'urgence nécessite, plus encore qu'à l'hôpital, tout votre savoir faire afin de rassurer et d'amener la personne à accepter la prise en charge.

- **Compétence 7 (Analyser la qualité et améliorer sa pratique professionnelle) :**

Même si vous verrez l'infirmière, les chefs d'équipes et les autres secouristes sont au mieux placés pour répondre à vos interrogations et d'élaborer des réflexions sur la pratique des soins d'urgence.

- **Compétence 8 (Rechercher et traiter des données professionnelles et scientifiques) :**

Lors des « manœuvres », il pourra vous être demandé de présenter une pathologie, un cas, ... à vous d'aller chercher les informations, les professionnels sont là aussi pour vous guider et vous apporter des éléments de réponse.

- **Compétence 9 (Organiser et coordonner les interventions soignantes) :**

Les transmissions restent comme toujours un élément important de la prise en charge. Elles sont essentielles pour le bon suivi de la prise en charge par les autres professionnels. Elles se passent aussi bien à l'oral qu'à l'écrit grâce notamment à la fiche bilan. Les transmissions se font aussi au sein de l'équipe afin d'optimiser le travail.

- **Compétence 10 (Informier, former des professionnels et des personnels en formation) :**

Votre position d'élève infirmier vous apporte dans certaines situations des connaissances que n'auront pas toujours le reste de l'équipe. A vous de les partager de manière adaptée. Rappelez-vous qu'ils sont des *professionnels* dans le domaine de l'urgence.

UMPSA-pro

9 D Boulevard des COQUIBUS – 91000 EVRY

Tel : 01 69 91 05 46 – Fax : 01 77 75 93 29

Agrément ARS N° 91-10-098

N° de SIRET : 53112370100017 – N° TVA INTRA : FR33531123701



UMPSA-pro

Unité Mobile de Premiers Secours Ambulanciers Professionnels.

AMBULANCES DE SOINS D'URGENCE

Service médical d'événements

Informations diverses :

Vous serez intégré dans les ambulances en temps qu'équipier. Vous agirez sous la responsabilité directe et aux ordres du chef d'équipe afin d'aider à la prise en charge du patient : port des sacs et objets jugés nécessaires, constantes, réassurance, conditionnement pour le transport avec l'aide de l'ambulancier. Bien souvent la première semaine sera une phase d'observation du déroulement des opérations. Par la suite, en fonction de votre degré d'implication et de vos connaissances, vous pourrez être amené à participer plus activement à l'élaboration du bilan. Cependant vous serez en perpétuelle observation du patient et de son environnement, du processus mis en place par le chef d'équipe afin de transmettre un bilan au Médecin régulateur du SAMU. Vous pourrez mobiliser de façon constante les connaissances que vous avez acquises à l'IFSI et en acquérir de nouvelles grâce à la grande expérience et au savoir que possèdent les chefs d'équipes portant essentiellement sur l'AFGSU, considérant qu'il n'est pas de sa seule compétence de vous encadrer, les équipes de l'UMPSA sont qualifiées pour juger de la bonne application des gestes en fonction de la législation en vigueur. Toutefois, l'infirmière reste joignable et vous suivra lors d'une tranche de garde.

Pour des raisons organisationnelles et fonctionnelles sur l'intervention d'urgence, un fonctionnement type caserne a été mis en place. Il est donc attendu que vous participiez à la vie collective en prenant part aux Travaux d'Intérêt Généraux (nettoyage et rangement de la remise, pharmacie, parties communes, ...), à la vérification et au fonctionnement des engins et du matériel, ...

Un uniforme vous sera fourni lors de votre première journée. Il tient à vous de le tenir propre et en état, un vestiaire et une machine à laver sont à votre disposition. Pour un esprit d'uniformité, de fonctionnalité et de sécurité, il vous est conseillé de vous munir au mieux, de chaussures noires montantes, confortables. Prévoir également une ceinture afin d'ajuster le pantalon. A tout moment une tenue correcte sera exigée : polo rentré dans le pantalon, col bien arrangé, bas du pantalon couvrant la partie montante des chaussures, chaussures propres. Les cheveux devront être attachés, pas de bijoux sur les poignets et mains, seule la montre avec trotteuse est indispensable. Pensez également à vous munir d'un stylo et de quoi noter.

En ce qui concerne les repas, l'activité opérationnelle ne permet pas forcément de manger aux heures habituelles (voire pas du tout). Cependant les locaux sont équipés en électroménager nécessaire (plaques, frigo, cafetière, micro-ondes, ...) dont vous pouvez disposer dans le respect de leur état. Ainsi vous pouvez amener votre propre repas ou 5 à 6 euros pour vous payer une collation.

Vous travaillerez en 12h, avec une alternance jour-nuit, selon un planning préétabli avant votre arrivée dans la structure. Vous êtes attendus en tenue, à l'heure précise. Merci de prévenir l'encadrement de tout retard ou toute absence non prévue à l'avance. Cependant nous ne pouvons vous assurer une heure précise de fin de service du fait de l'activité de l'ambulance. C'est pour cette raison que nous vous conseillons de ne rien prévoir avant 22h les jours travaillés.

UMPSA-pro

9 D Boulevard des COQUIBUS – 91000 EVRY

Tel : 01 69 91 05 46 – Fax : 01 77 75 93 29

Agrément ARS N° 91-10-098

N° de SIRET : 53112370100017 – N° TVA INTRA : FR33531123701



UMPSA-pro

Unité Mobile de Premiers Secours Ambulanciers Professionnels.

AMBULANCES DE SOINS D'URGENCE

Service médical d'événements

Au cours du stage, nous vous demanderons de présenter deux démarches de soin et une analyse de pathologie.

Vous trouverez peut-être cette organisation un peu « militaire » et rigide, mais c'est un réel plaisir de vous accueillir dans cet établissement et parmi nos équipes. Nous vous souhaitons donc la bienvenue.

Monsieur Fabrice LANCELOT et son équipe

UMPSA-pro

9 D Boulevard des COQUIBUS – 91000 EVRY

Tel : 01 69 91 05 46 – Fax : 01 77 75 93 29

Agrément ARS N° 91-10-098

N° de SIRET : 53112370100017 – N° TVA INTRA : FR33531123701